

Le convoyeur reste muet

Toni Musulin, accusé d'avoir détourné 11,6 millions d'euros à Lyon début novembre, s'est rendu lundi, mais il refuse de dire où se trouvent les 2,6 millions manquants.

LYON (RHÔNE)

DE NOTRE CORRESPONDANTE

DÉPUIS QU'IL S'EST rendu lundi à la police, Toni Musulin observe un mutisme total. En vingt-quatre heures de garde à vue et d'interrogatoires, les enquêteurs n'ont pu lui tirer aucune explication, ni sur ce qui a motivé sa reddition, ni sur l'endroit où sont cachés les 2,6 millions, ni sur ce qu'il a fait depuis le 5 novembre, date du détournement du fourgon blindé.

« Il refuse de répondre à toutes les questions, il a juste donné son nom », explique le procureur de la République de Lyon, Xavier Richaud. Il refuse toute explication, il reste muet. S'il reconnaît avoir été présent à Lyon le jour du casse, « Toni Musulin ne reconnaît pas le vol », précise encore le magistrat.

Il aurait agi seul

Le convoyeur indélicat doit néanmoins être présenté aujourd'hui en fin de matinée au juge d'instruction pour être mis en examen. Il devrait l'être pour deux faits. Tout d'abord pour « vol », pour avoir détourné son fourgon blindé et les 11,6 millions qu'il contenait. « Il est possible d'une peine de trois ans d'emprisonnement » a confirmé le procureur. Mais la justice, pour tenter d'allourdir sa peine, a également l'intention de le poursuivre pour « tentative d'escroquerie ». Un délit qui lui fait encourir cette fois-ci cinq ans de prison.

Le parquet a acquis la conviction que Toni Musulin ne s'est pas fait voler sa Ferrari dans l'Ain, comme il l'avait déclaré à la police au printemps. « On sait qu'il est parti en mai dernier en Serbie avec sa Ferrari et qu'il est rentré en France quelques jours plus tard avec un autre moyen de transport », assure le procureur. Les enquêteurs recherchent actuellement la trace du bolide dans les pays de l'Est.

Autre certitude des enquêteurs, c'est bien à moto qu'il a fui Lyon après le vol. Une moto, louée début novembre, lui a servi à passer les



NICE (ALPES-MARITIMES), LE 16 NOVEMBRE. Toni s'est rendu lundi à la police monégasque. Il a ensuite été conduit au commissariat d'Auvare à Nice où les enquêteurs l'ont entendu avant d'effectuer, dans la soirée, son transfèrement à Lyon. (PHOTOPOLICE NICE MATIN / FRANCIS FERNANDES)

frontières, mais également à revenir à Monaco pour se rendre. « Il y a quelques éléments qui nous font penser qu'il est parti en Italie, mais on ne sait pas s'il est allé au-delà. Et c'est certainement seul qu'il a fait son coup. C'est un solitaire », considère le magistrat. Faut de réponses données par l'intéressé, les enquêteurs en sont réduits aux hypothèses. Quel intérêt avait donc Musulin à se

rendre à la police française sans l'argent ? « Il peut imaginer qu'il est revenu purger sa peine et qu'il pense repartir ensuite récupérer les 2,6 millions », avance le procureur.

Un mandat de dépôt va être demandé et Toni Musulin devrait rester en détention provisoire pendant une durée maximale de quatre mois. S'engage donc à partir d'aujourd'hui une véritable course contre la

montre pour la justice qui doit boucler son enquête pendant cette période. Au-delà de ce délai, elle devra le remettre en liberté sous contrôle judiciaire. Au risque qu'il disparaisse dans la nature. Pour son avocat, M^{re} Christophe Cottet-Bretonnier, engagé au moment du supposé vol de la Ferrari (« un car jacking » assure même l'avocat), le convoyeur s'est pourtant rendu avec l'intention de

s'expliquer et d'assumer son acte. « Ce n'est pas un criminel, la cavale, ce n'est pas son truc ».

CATHERINE LAGRANGE

Votre journal devient interactif

Réagissez en direct à cet article avec votre iPhone
Mode d'emploi en page dédiée et sur notre site internet

Prison

Un surveillant otage d'un détenu pendant plus de cinq heures

FRANCIS DORFFER a fini par se rendre. Ce détenu de 25 ans avait pris en otage hier vers 13 heures un surveillant de la centrale de Clairvaux (Aube) dans sa cellule. A l'issue de plusieurs heures de négociations, notamment avec des spécialistes du GIGN dépêchés sur place, il s'est rendu vers 18 h 25, libérant son otage qui n'a pas été blessé. Le détenu a immédiatement été placé en garde à vue et confié aux gendarmes de la section de recherche de Reims (Marne). Selon les premiers éléments de l'enquête, Francis Dorffer aurait tenté de s'évader alors qu'il était aux ateliers avant de se retrancher dans sa cellule avec un gardien qu'il menaçait avec une « fourchette aiguisée ».

Condamné à trente ans de réclu-



sion en 2007 pour avoir tué son codétenu en 2003 à la prison de Metz-Queuleu (Moselle), Francis Dorffer avait aussi été condamné l'an dernier à dix ans de prison pour avoir pris en otage un psychiatre à la prison de Nancy (Meurthe-et-Moselle) en 2006. A 25 ans, Francis Dorffer est un jeune homme au parcours dramatiquement lourd. Après une

enfance difficile, il commence dès l'adolescence son parcours carcéral. Mineur, il est condamné à six ans de prison pour « agression sexuelle ».

Condamné pour un crime abominable

Incarcé à Metz, il tue son codétenu Michel Gober, un jeune de 20 ans, dans des conditions abominables : dans la nuit du 13 au 14 septembre 2003, les deux détenus se chamaillent pour le choix d'un programme à la télévision. Dorffer frappe sa victime à la tête avec une étagère, puis l'attache sur une chaise avec des draps et l'étrangle avec un câble électrique. Il l'égorgera ensuite alors que le jeune homme est déjà mort.

Pour ces faits, Francis Dorffer écope de trente ans de réclusion cri-

minelle devant les assises. Transféré à la prison de Nancy, il refait parler de lui en novembre 2006 lorsqu'il séquestre sa psychiatre, venue lui rendre visite en prison, en la menaçant avec une arme confectionnée avec une lame de rasoir et un manche de brosse à dents. Au bout d'une heure et demie de prise d'otage, Dorffer, qui dénonce ses conditions de détention et demande à être transféré, libère son otage. Jugé l'an dernier pour ses faits, il est condamné à dix ans de prison. Au cours de ce procès, son avocat M^{re} Thomas Hellenbrand évoquera « les trois ans et demi d'isolement » de son client puis dix-huit mois passés dans « une cellule non conforme à la réglementation ». Hier soir encore, l'avocat estimait que « c'est

l'évidence que ses conditions de détention peuvent provoquer un tel geste ». Détenu particulièrement surveillé, DPS comme l'on dit, Francis Dorffer était soumis à des conditions d'incarcération très sévères, isolé et avec des activités très limitées.

Décrit par les magistrats qui l'ont croisé comme « froid et méthodique », Francis Dorffer fait surtout partie de ses détenus « borderline », comme l'évoquait hier une source judiciaire. L'an dernier, devant la cour d'assises qui le jugeait pour la prise d'otage de sa psychiatre, Francis Dorffer affirmait : « J'assume, je regrette. Mon souhait est de sortir et de construire ma vie enfin. » Son geste fou d'hier montre qu'il n'en a pas fini avec ses démons.

DAMIEN DELSERY